

Programme de formation

Public concerné

L'exercice de l'activité professionnelle implique la détention par le candidat d'un diplôme infirmier d'État (DEI)

Pré-requis

Avoir pour projet de s'installer en libéral ou de vouloir poursuivre son activité libérale (statut titulaire ou remplaçante)

Modalités

E-LEARNING (sur 3 mois)

- 🕒 21 heures
- 🔄 Formation continue
- 💶 1 500 €
- 📞 Assistance technique et accompagnement pédagogique sont assurés

**PARTICIPATION FORFAITAIRE
AU TITRE CPF : 150 €**

Profil du formateur

Formateur/évaluateur expert en NGAP

Version : 02/2026

Taux moyen de satisfaction : Nouveau thème

Taux de certification : Nouveau thème

Date d'échéance

de l'enregistrement : 28-02-2028

FORMATION CERTIFIANTE

INFIRMIERS LIBÉRAUX – DEVENIR EXPERT EN COTATION, FACTURATION ET RÈGLEMENTATION

Certification professionnelle détenue par ORION SANTÉ R57082, enregistrée par France Compétences le 28/02/2025 : Gérer l'aspect réglementaire et administratif de l'activité d'infirmière libérale

Financement : CPF sous réserve de validation de la demande de certification par France compétences

Résumé de la formation

Cette formation répond aux besoins essentiels des infirmiers libéraux, qu'ils soient déjà en exercice ou en voie d'installation. Elle vise à renforcer la maîtrise des aspects réglementaires, tels que la nomenclature des actes professionnels (NGAP) et les obligations administratives, pour garantir une gestion conforme et efficace de leur activité. Pour les professionnels déjà installés, elle permet d'actualiser leurs connaissances et de prévenir les erreurs de cotation, limitant ainsi les risques de sanctions financières.

Pour ceux qui envisagent de s'installer, la formation offre une préparation indispensable pour aborder sereinement les obligations liées à la profession. Elle assure ainsi une activité professionnelle sécurisée et une rémunération ajustée, tout en contribuant à la qualité des soins infirmiers.

Objectifs de la formation

Cette formation devra permettre à l'apprenant de :

- Sélectionner et appliquer les textes juridiques, réglementaires et conventionnels pertinents pour éviter les contentieux dans la pratique infirmière libérale.
- Cibler les soins infirmiers adaptés à la personne soignée en analysant une situation clinique et les données de santé.
- Établir la cotation des actes infirmiers selon la NGAP pour garantir la conformité professionnelle vis-à-vis des patients et organismes payeurs.
- Émettre une facture en respectant les règles conventionnelles afin d'éviter tout rejet de la part des caisses d'assurance maladie.
- Justifier les cotations en cas de litige avec les caisses d'assurance maladie en rédigeant un argumentaire conforme à la NGAP.

Méthode pédagogique et modalité des épreuves de certification

La formation alterne apports théoriques, vidéos et illustrations interactives, en combinant des méthodes expositives et participatives. Les participants disposent des corrections de certains exercices de cotation, de fiches de synthèse et d'autres supports pédagogiques téléchargeables, conçus par des experts en NGAP. Des évaluations formatives (quiz) permettent de vérifier l'acquisition des connaissances tout au long du parcours. Un pré-test évalue le niveau initial de chaque participant.

Une assistance pédagogique et technique est assurée tout au long de la formation, complétée par un forum collaboratif et une messagerie personnalisée favorisant un accompagnement pédagogique de qualité.

Un mail de convocation est envoyé, informant des modalités et de l'organisation des évaluations de certification. Basées sur 5 épreuves distinctes validant les 5 compétences comme « acquises » :

- Étude de cas ciblant les textes réglementaires et les évaluations cliniques
- Étude de cas avec un rapport rédigé sur la classification des soins
- Mise en situation professionnelle autour de la cotation d'actes
- Étude de cas en établissant une facture de soins avec les règles conventionnelles
- Mise en situation professionnelle autour d'un contrôle administratif lié à une erreur de codage

Un jury composé d'experts et de professionnels de santé délibère sur l'attribution de la certification en fonction des compétences démontrées et des résultats obtenus à chaque épreuve. Les résultats sont communiqués le jour même aux candidats et un relevé des notes est communiqué dans les 10 jours suivants. Des procédures de rattrapage et de recours sont prévus. L'ensemble de ces modalités est validé par le conseil de perfectionnement et la direction d'Orion avec son conseil scientifique.

Orion Santé

10 rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille - 04 99 133 500
Délai d'accès à la formation : consultez nos Conditions
Généralistes de Vente sur notre site www.orionsante.fr

Nos formations peuvent être adaptées pour les personnes en situation de handicap. Notre Référente Handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité sur votre projet de formation et pour mettre en place les éventuels aménagements spécifiques à prévoir. Contactez notre Référente Handicap à l'adresse suivante : contact@orionsante.fr pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Programme de formation

Public concerné

L'exercice de l'activité professionnelle implique la détention par le candidat d'un diplôme infirmier d'État (DEI)

Pré-requis

Avoir pour projet de s'installer en libéral ou de vouloir poursuivre son activité libérale (statut titulaire ou remplaçante)

Modalités

E-LEARNING (sur 3 mois)

- 21 heures
- Formation continue
- 1 500 €
- Assistance technique et accompagnement pédagogique sont assurés

**PARTICIPATION FORFAITAIRE
AU TITRE CPF : 150 €**

Profil du formateur

Formateur/évaluateur expert en NGAP

Version : 02/2026

Taux moyen de satisfaction : Nouveau thème

Taux de certification : Nouveau thème

Date d'échéance

de l'enregistrement : 28-02-2028

FORMATION CERTIFIANTE

INFIRMIERS LIBÉRAUX – DEVENIR EXPERT EN COTATION, FACTURATION ET RÈGLEMENTATION

Certification professionnelle détenue par ORION SANTÉ R57082, enregistrée par France Compétences le 28/02/2025 : Gérer l'aspect réglementaire et administratif de l'activité d'infirmière libérale

Financement : CPF sous réserve de validation de la demande de certification par France compétences

Présentation • Durée : 35 minutes

Plate-forme, accompagnement pédagogique, modalité de validation des épreuves de certification, des évaluations formatives et conditions de rattrapage, charte de bon fonctionnement en e-learning.

Compétence 1 • Durée : 3 heures

Sélectionner et appliquer les textes juridiques, réglementaires et conventionnels pertinents pour éviter les contentieux dans la pratique infirmière libérale

- Acte de soins et cadre législatif • Conditions d'installation - Conformité du cabinet : critères, démarche, convention, CPS, norme PMR, structures d'organisation coordonnées/travail en réseau, etc...
- Gestion des déchets et hygiène • Traçabilité et outils numériques • Concepts contribuant aux rôles infirmiers

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (étude de cas)

Compétence 2 • Durée : 4 heures

Cibler les soins infirmiers adaptés à la personne soignée en analysant une situation clinique et les données de santé

- Recueil de données, outils méthodiques, échelle d'évaluation • Fragilité et dépendance • Facteurs de protection • Analyse clinique • Planification de soins personnalisés • 4 dimensions du soin (technique, de base, relationnel, éducatif) et BSI • Bilan prévention, ICOPE

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (étude de cas)

Compétence 3 • Durée : 10 heures

Établir la cotation des actes infirmiers selon la NGAP pour garantir la conformité professionnelle vis-à-vis des patients et organismes payeurs

- Rappels réglementaires et cotation des actes infirmiers • Structure et analyse de la NGAP • Critères de différenciation entre ordonnance simple et complexe • Décryptage des règles de cumuls et d'exclusions • Application pratique

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION (mise en situation)

Compétence 4 • Durée : 1 heure 20 minutes

Émettre une facture en respectant les règles conventionnelles afin d'éviter tout rejet de la part des caisses d'assurance maladie

- Litige, indus, rejet • Logiciel métier / facture sécurisée • Soins non remboursables au regard de la nomenclature • Facture conforme : prérequis, création, validation, gestion de contrôle, archivage

Compétence 5 • Durée : 2 heures

Justifier les cotations en cas de litige avec les caisses d'assurance maladie en rédigeant un argumentaire conforme à la NGAP

- Règles de prudence, de traçabilité et d'éthique • Données objectives, traçables et vérifiables justifiant une cotation • Outil - EJD : argumenter une cotation • Méthodologie de l'argumentaire en 5 étapes • Savoir transformer son raisonnement clinique et administratif en preuve recevable • Gestion d'un litige avec la CNAM : recours et interlocuteurs • Procédure de recours en cas de désaccord sur la facturation des actes

→ ÉPREUVE D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION (mise en situation)

Questionnaire satisfaction • Durée : 5 minutes

Nos formations peuvent être adaptées pour les personnes en situation de handicap. Notre Référente Handicap est à votre disposition pour échanger en toute confidentialité sur votre projet de formation et pour mettre en place les éventuels aménagements spécifiques à prévoir. Contactez notre Référente Handicap à l'adresse suivante : contact@orionsante.fr pour convenir d'un rendez-vous téléphonique.

Orion Santé

10 rue Stanislas Torrents, 13006 Marseille - 04 99 133 500
Délai d'accès à la formation : consultez nos Conditions
Général de Vente sur notre site www.orionsante.fr